



## INSCRIPTION COURS PUBLICS 2018-2019

INSCRIPTION

RÉINSCRIPTION

NOM/Prénom : .....  
Pour les mineurs, nom du responsable de famille (si différent) : .....  
Date de naissance : .....  
Pour les ateliers d'initiation, niveau scolaire : .....  
Adresse: .....  
E-mail (en majuscules) : .....  
N° de téléphone fixe : .....  
N° de téléphone portable : .....

### COURS SOUHAITÉ(S) :

- |   |  |
|---|--|
| <input type="checkbox"/> <b>Peinture acrylique</b> (Lundi)              | <input type="checkbox"/> <b>Histoire de l'art</b> (Mardi, tous les 15 jours) |
| <input type="checkbox"/> <b>Croquis</b> (Mardi)                         | <input type="checkbox"/> <b>Peinture à l'huile</b> (Mercredi)                |
| <input type="checkbox"/> <b>Perspective</b> (Jeudi, tous les 15 jours)  | <input type="checkbox"/> <b>Infographie</b> (Mercredi)                       |
| <input type="checkbox"/> <b>Atelier d'initiation</b> (Mercredi 14h-16h) | <input type="checkbox"/> <b>Gravure</b> (jeudi)                              |
| <input type="checkbox"/> <b>Atelier d'initiation</b> (Mercredi 16h-18h) |  |

*J'atteste avoir pris connaissance des conditions règlementaires des cours publics de l'ESAD TALM – Le Mans et m'engage à me conformer à ses obligations.*

à \_\_\_\_\_, le \_\_\_\_\_  
Signature

### DOCUMENTS À FOURNIR AU DOSSIER :

- Une enveloppe timbrée à votre nom et adresse, pour l'envoi du reçu (si inscription par courrier)
- Une photo d'identité (pour les nouveaux inscrits)
- Justificatif de domicile (pour les habitants de Le Mans Métropole)
- Pour les ateliers d'initiation, une attestation CAF récente indiquant le quotient familial. En cas d'absence de justificatif, le tarif CAF maximum sera appliqué.
- Pour les cours du soir, un justificatif pour bénéficier du tarif réduit : étudiants résidant au Mans (carte étudiante + justificatif de domicile), les demandeurs d'emploi de 18 à 25 ans, les personnes bénéficiaires du RSA (Revenu de solidarité active), de l'ASS (Allocation de solidarité spécifique), du FSV (Fonds de solidarité vieillesse) et de l'AAH (Allocation adulte handicapé).
- Autorisation parentale complétée et signée (pour les mineurs) ou autorisation de droit à l'image (pour les majeurs).
- Le règlement en espèces ou par chèque libellé à l'ordre de la DDFIP

---

Partie réservée à l'administration : QF ..... Tarif.....Règlement : Chèque/Espèces  
Numéro de quittance : .....



ÉCOLE  
SUPÉRIEURE  
D'ART ET DE DESIGN  
LE MANS

## AUTORISATION DE DROIT À L'IMAGE POUR MINEURS 2018-2019

Je (nous), soussigné(e-s) (Nom et Prénom de la (des) personne(s) responsable(s),

.....  
Demeurant à .....

.....  
Responsable(s) de l'enfant .....

N° de téléphone(s) contact dans la journée : .....

N° de téléphone(s) en cas d'urgence : .....

autorise(ons) le personnel de l'Ecole supérieure d'art et de design TALM - Le Mans à faire appel aux services médicaux d'urgence. Dans le cas contraire, je (nous) demande(ons) qu'il soit fait appel au docteur (nom, téléphone, adresse) :

autorise(ons) mon (notre) enfant à apparaître sur les photographies et/ou vidéos prises lors des ateliers pour la promotion de l'exposition de fin d'année ou de communication autour des ateliers d'initiation. Les images seront utilisées sous le contrôle du directeur de l'ESAD TALM - Le Mans. Je (nous) reconnais(sons) donner cette autorisation dans un but pédagogique, éducatif et culturel que mon (notre) enfant pourra trouver dans cette activité et atteste mon (notre) intérêt à en voir la trace.

autorise(ons) mon (notre) enfant à participer aux sorties à l'extérieur de l'école dans le cadre de l'atelier d'initiation ou cours du soir auquel il est inscrit.

Fait à ..... Le .....

Signature de la (ou des) personne(s) responsable(s)  
(précédée de la mention « Lu et approuvé »)



## INFORMATIONS PRATIQUES

2018-2019

### INSCRIPTIONS

Sur place, à partir du 18 juin de 9h30 à 12h et de 14h30 à 17h ou par courrier, avec l'ensemble des pièces à fournir, règlement compris.

Pièces à fournir:

- les formulaires d'inscription et d'autorisation de droit à l'image à retirer au secrétariat ou à télécharger sur le site internet.
- une enveloppe libellée à votre adresse, en cas d'inscription par courrier.
- le règlement en espèces ou par chèque à l'ordre de la DDFIP.
- pour les nouveaux inscrits une photo d'identité.
- pour les habitants de Le Mans Métropole un justificatif de domicile.
- pour les ateliers d'initiation, une attestation de la CAF, mentionnant le quotient familial.
- pour les cours du soir, un justificatif en cas de tarif réduit\*.

### TARIFS

Pour la deuxième inscription d'une même personne ou au sein d'une même famille, une réduction de 10% sera pratiquée.

Pour la troisième inscription d'une même personne ou au sein d'une même famille une réduction de 20% sera pratiquée.

/// Atelier d'initiation		
Le Mans et Métropole		
Quotient CAF	Année scolaire	Second semestre
De 0 à 600	95 €	52 €
De 601 à 700	111 €	61 €
De 701 à 1000	137 €	76 €
De 1001 à 1300	169 €	93 €
De 1301 à 1600	190 €	105 €
De 1601 à 2000	211 €	116 €
Plus de 2000	227 €	125 €
Hors Le Mans Métropole		
	296 €	163 €

<b>/// Cours du soir</b>				
<b>Le Mans et Métropole</b>				
Durée du cours	2h hebdo.		2h tous les 15 jours	
	Année scolaire	Second semestre	Année scolaire	Second semestre
Tarif normal	243 €	134 €	127 €	70 €
Tarif réduit*	126 €	69 €	63 €	35 €
<b>Hors Le Mans Métropole</b>				
Tarif normal	326 €	180 €	173 €	95 €
Tarif réduit*	163 €	90€	82 €	45 €

Tarif réduit\* : demandeur d'emploi de 18 à 25 ans, étudiant résidant au Mans, allocataire du revenu de solidarité active (RSA), de l'allocation de solidarité spécifique (ASS), de l'allocation adulte handicapé (AAH) et du fonds de solidarité vieillesse (FSV).

## AGENDA

Reprise des cours :

Tous les cours reprendront la semaine du 17 septembre 2018, à l'exception des cours d'histoire de l'art et de perspective qui reprendront la semaine suivante (semaine impaire)

### Cours du soir

Pas de cours : du 29 oct 2018 au 4 nov 2018 ; du 24 dec 2018 au 6 janvier 2019 ; du 18 au 24 février 2019 ; du 15 au 22 avril 2019.

### Atelier d'initiation

A noter : pas de cours pendant les vacances scolaires.

## REGLEMENT

- Par chèque libelle à l'ordre de la DDFIP.
- En espèces (uniquement pour les dossiers déposés au secrétariat).
- Pass-Culture 15-30 de la Région Pays de la Loire

## CONDITIONS DE REMBOURSEMENT PARTIEL

Possibilité de rembourser les frais d'inscription dans les 4 premières semaines à compter du début des cours et ce pour l'ensemble des cours.

A compter de la troisième semaine de cours, le remboursement ne sera pas intégral, une somme correspondant à 25% du montant des droits d'inscription sera retenue pour frais de dossier.

Pour les personnes s'inscrivant en cours d'année, la retenue des droits d'inscription s'applique dans les quinze jours qui suivent l'inscription (les vacances étant décomptées le cas échéant).

Toute demande de remboursement doit être réalisée par écrit, par l'intéressé lui-même ou par les parents de l'élève s'il est mineur et adressée à l'école supérieure d'arts et de design TALM - Le Mans :  
28 avenue Rostov-sur-le-Don, 72000 Le Mans

Les demandes qui parviendraient hors délai ne seront pas recevables sauf cas de force majeure (voir ci-dessous).

**Les cas de force majeure sont les suivants** : changement imprévisible de domicile lié à une mobilité professionnelle ou perte d'emploi (joindre un certificat du nouvel employeur ou un justificatif de perte d'emploi).

Une déduction sera effectuée au prorata du nombre de cours écoulés à la date de la demande. Elle sera calculée sur la base du nombre de cours proposé par TALM